

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **COVID 19 : Les Bourgmestres de l'arrondissement de Liège adoptent des mesures communes pour les 630.000 Liégeois.es.**

Liège Métropole est l'ASBL qui regroupe les Bourgmestres des 24 villes et communes<sup>1</sup> de l'arrondissement de Liège et une délégation de la Députation Provinciale.

Ensemble, les 24 villes et communes coordonnent leur action de manière très rapprochée pour apporter des réponses identiques aux 630.000 citoyen.ne.s de l'arrondissement de Liège, le plus peuplé de Wallonie.

Cette coopération étroite et renforcée a permis jusqu'à présent d'appliquer les différentes normes liées à la crise du Covid 19 de manière uniforme dans toutes les communes liégeoises et d'échanger les bonnes pratiques pour rendre le meilleur service aux citoyen.ne.s. Il s'agit également d'interpeller les niveaux de pouvoir supérieurs sur les difficultés rencontrées et les solutions à impulser.

Au moment où nous nous trouvons, les 24 villes et communes liégeoises ont pris plusieurs décisions pour apporter des réponses concrètes à des questions lancinantes identifiées sur leur territoire :

- **Renforcer la distribution de masques, en donner à des professions non encore suffisamment desservies à l'heure actuelle** : constatant les difficultés d'approvisionnement et les carences sur le terrain, les Bourgmestres des 24 villes et communes ont acquis dans l'urgence et dans un premier temps 200.000 masques chirurgicaux et 10.000 masques FFP2.

Les masques FFP2 seront en priorité distribués aux hôpitaux situés sur le territoire de l'arrondissement, selon les besoins identifiés.

Les masques chirurgicaux seront distribués selon les besoins au personnel des maisons de repos et de soin, aux kinésithérapeutes et ostéopathes, aux pharmaciens, aux infirmiers à domicile n'ayant pas encore reçu leur livraison, aux vétérinaires, aux ambulanciers, aux services communaux en contact direct avec la population et au secteur des pompes funèbres.

De même un contact sera également pris avec différentes structures telles le groupe TEC, la prison de Lantin, l'établissement de défense sociale de Paifve et le centre fermé de Vottem afin de vérifier si des besoins s'y font sentir.

Cette distribution de masques est ainsi complémentaire à celle annoncée par la Province de Liège aux pompiers, aux policiers et aux médecins généralistes.

---

<sup>1</sup> Ans, Awans, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège, Neupré, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Sprimont, Trooz, Visé

Elle s'inscrit également en renfort des distributions opérées par le Fédéral et la Région wallonne selon les priorités établies.

- **Préparer la population à la généralisation du port des masques en « tissu »** : les 24 Bourgmestres de l'arrondissement de Liège entendent mettre en place une stratégie permettant aux 630.000 Liégeois.e.s de posséder chacun.e 2 masques réutilisables et lavables à haute température, qui respectent les normes en vigueur.

Cette stratégie entend s'appuyer sur toutes les forces vives et tous les citoyen.ne.s pour la réalisation des masques en tissu à mettre à disposition de la population.

Pour les 24 Bourgmestres, cette stratégie doit être appliquée au plus tôt afin, dans un premier temps, d'accroître la protection de la population et, lorsqu'il en sera question, de rendre le déconfinement plus efficace puisque, avec le port du masque en tissu en plus des gestes barrières, « tout le monde protègera tout le monde ».

A ce propos, il est indispensable de répéter que la généralisation du port du masque ne peut en aucun cas exonérer des gestes barrières. En effet, le lavage régulier des mains, la distanciation sociale et la réduction drastique des déplacements doivent bien entendu être plus que jamais maintenus.

Un groupe de travail sera mis sur pied dès la semaine prochaine pour identifier les meilleures manières de promouvoir la confection et le port de masques en tissu réutilisables.

- **Faire le choix de la voie judiciaire pour sanctionner les comportements en infraction aux normes liées au COVID 19** : en concertation avec le pouvoir judiciaire et avec les Chefs de Corps des zones de Police, les villes et communes de l'arrondissement ont décidé, pour plus de clarté et d'efficacité, que les sanctions pénales seraient d'application sur tout le territoire et donc de ne pas se doter de sanctions administratives communales (SAC) en ce qui concerne les infractions aux mesures prises pour lutter contre la propagation du Covid 19 par le Conseil National de Sécurité.

Les infractions seront donc poursuivies par le pouvoir judiciaire.

Les 24 villes et communes liégeoises veilleront à renforcer leur communication, y compris en recourant à la présence d'agents communaux sur le terrain, afin d'inciter les citoyen.ne.s à poursuivre leurs efforts et à respecter les mesures liées au confinement et les gestes barrières.

- **Ne pas autoriser l'organisation d'événements d'ici au 30 juin** : afin de donner un signal clair à tous les organisateurs de grands, moyens et petits événements, en plein air ou à l'intérieur, publics ou privés, les 24 Bourgmestres sont d'avis de ne pas autoriser la tenue d'aucun de ces événements pour des raisons sanitaires évidentes. Il est en effet préférable, pour lesdites organisations, d'éviter d'exposer des frais inutiles et de ne pas tabler sur un hypothétique retour à la normale d'ici à cette date.

Bien entendu, cette prise de position sera ajustée et le cas échéant revue, lorsque les nouvelles recommandations du Conseil National de Sécurité seront communiquées.

De même, en ce qui concerne les événements après le 30 juin, les 24 Bourgmestres sont dans l'attente des décisions du Conseil National de Sécurité.

- **Fixer une ligne de conduite partagée en matière d'emplois dans les villes et communes** : les 24 Bourgmestres ont confirmé qu'ils s'inscriraient dans les termes des recommandations de la Région wallonne en privilégiant le recours au télétravail et à la dispense de service. Si une commune décidait dans le cadre de son autonomie et de ses particularités de recourir au chômage temporaire pour force majeure d'une partie de ses agents contractuels, les 24 Bourgmestres ont convenu dans tous les cas qu'un complément salarial serait versé aux agents communaux concernés afin de préserver leur rémunération nette.
- **Anticiper l'avenir en concertation avec les forces vives de l'arrondissement de Liège** : les 24 Bourgmestres souhaitent d'ores et déjà anticiper les conséquences négatives de la crise et préparer l'avenir.

Tout en rappelant l'impérieuse nécessité d'agir sur le plan sanitaire, ils mettront sur pied un groupe de travail chargé d'identifier les projets, actions et mesures spécifiques à l'arrondissement de Liège permettant de soutenir les citoyens, les travailleurs, les entreprises, les commerçants et les associations constituant la société liégeoise.

En cette période difficile, les 24 Bourgmestres de l'arrondissement de Liège tiennent à remercier toutes celles et ceux qui, quelle que soit leur activité, sont en première ligne pour soigner nos concitoyens et permettent aux secteurs essentiels de continuer à fonctionner.

Ils remercient également les citoyen.ne.s qui respectent, dans leur grande majorité, les mesures de confinement et les incitent à poursuivre leurs efforts pour venir à bout de cette crise liée au coronavirus.

Convaincus de l'importance et de la nécessité de travailler à l'échelle de la Métropole liégeoise, les 24 Bourgmestres de l'arrondissement de Liège et la Délégation de la Députation Provinciale continueront leur travail en commun en lien étroit avec les Gouvernements fédéral, wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Contacts** :

Willy DEMEYER, Président de Liège Métropole et Bourgmestre de Liège

Jean-Christophe PETERKENNE, Secrétaire Général